



Fédération Française des Sports Automobiles **FFSA**



10 et 11 mars 2012

**6ème RALLYE RÉGIONAL DES MARAIS
CABOURG - SANNERVILLE - BAVENT**

Coupe de France des Rallyes 2012. Coeff : 2.
Trophée des Pilotes et Copilotes 2012 de l'A.C.O.
Championnat du Comité Régional Automobile de Normandie des Rallyes 2012.
Challenge A.S.A.C.O. Pays Normand 2012.
Trophées des Organisateurs / Écuries de l'A.C.O. 2012.
Trophée des Commissaires A.C.O. 2012.

RÈGLEMENT PARTICULIER

A.S.A.C.O. PAYS NORMAND

Organisateur Administratif

ÉCURIE LÉOPARD

Organisateur Technique

Organisation placée, sous les présidences d'honneurs de Mesdames, et Messieurs :

Mme LEFRANCOIS Dominique	Conseiller Régional - Maire de TROARN
M. PIELOT Christian	Conseiller Général - Maire de SANNERVILLE
M. HENRIET Jean-Paul	Maire de CABOURG
M. RIJOT Gilles	Régisseur de l'hippodrome de CABOURG
M. GARNIER Jean-Luc	Maire de BAVENT
M. LETIRAND Michel	Maire de GOUSTIRANVILLE
M. LORIN Jean-Yves	Maire de TOUFFREVILLE
Mme TANQUEREL Flavienne	Maire déléguée de ROBEHOMME
M. CEBRIAN Thierry	Maire délégué de BURES sur DIVES

Sommaire :

PROGRAMME - HORAIRES

Article 1 - Organisation
Article 2 - Assurances
Article 3 - Concurrents et Pilotes
Article 4 - Voitures et équipements
Article 5 - Publicité
Article 6 - Sites et Infrastructures
Article 7 - Règlement de l'épreuve
Article 8 - Pénalités - Réclamations - Appels
Article 9 - Classements
Article 10 - Prix - Coupes

Comité Régional
du Sport Automobile
de Normandie
M. Claude LEFORESTIER
44 DEC. 2011
N° 12-B2

6ème RALLYE RÉGIONAL DES MARAIS

10 et 11 mars 2012

RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des Rallyes.

- Parution du règlement** : Dès réception du Visa de la F.F.S.A.
Ouverture des Engagements : Dès l'envoi de la Demande d'Engagement
Clôture des Engagements : Le 27 février 2012 à 00h00.
Parution du Carnet d'itinéraire (Road-Book) : Le 3 mars 2012 à 10 heures .
à retirer à : Hippodrome, Avenue Michel d'Ornano à CABOURG.
Dates et heures des reconnaissances : Samedi 3 mars 2012, de 10 heures 15 à 18 heures.
Samedi 10 mars 2012, de 9 heures à 16 heures.
- Vérifications des Documents et des Voitures** : Le 10 mars 2012, de 8 heures à 16 heures 15 (Art 1.3P)
Heure de Mise en Place au Parc Fermé : Le 10 mars 2012, à 16 heures 30 (Parc Gardé).
1ère Réunion Collège des Commissaires Sportifs : Le 10 mars 2012 à 15 heures.
Affichage Général : Hall de l'hippodrome (départ fermé, regroupement)
Publication des Equipages admis au Départ : Le 10 mars 2012 à 17 heures 15.
Briefing des Pilotes écrit et remis aux vérifications administratives.
Départ de la 1ère voiture du Podium ACO : Le 11 mars 2012 à 08 heures.
Sortie de la 1ère Voiture du Parc Assistance : Le 11 mars 2012 à 08 heures 22.
Départ de la 1ère Voiture E.S. 1 : Le 11 mars 2012 à 08 heures 55.
Arrivée : Le 11 mars 2012 à 16 heures 41 à CABOURG.
Publication des Résultats : Le 11 mars 2012, 30 minutes, après Arrivée dernier Concurrent
Remise des Prix : Le 11 mars 2012, vers 18 h 45 Salle Hippodrome.(Art 1.10 P PRDK)

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club de l'Ouest Pays Normand, organise le 11 mars 2012 en qualité d'Organisateur administratif : Mr LEFORESTIER Jean-Claude 06. 03. 64. 55. 38.

Le 6ème RALLYE RÉGIONAL DES MARAIS

Le présent règlement a reçu le Permis d'Organisation de la F.F.S.A.
n° en date du

Organisateur Technique (signataire après de la Préfecture)

Mr **POUETTYRE Lionel** licence n° 44538 06.61.39.01.27.

F.F.S.A.
PERMIS D'ORGANISATION
N° 279
DATE 25.01.12

Comité Organisation : Président d'Honneur : Mr **AUBERT Marc**
Président : Mr **POUETTYRE Lionel**
Membres : M^{rs} **ANDRE Frédéric, BOUVIER Fabrice, DELAVILLE Jean-Michel,**
LEMOINE Pascal, GABET Jean-Philippe.

Secrétariat du Rallye : jusqu'en Vendredi 2 Avril 2010 à 18 heures :

Frédéric ANDRE

43, Rue des 3 Acres

14160 DIVES sur MER

Téléphone Répondeur N° 02 31 24 66 91 – Port : 06 09 87 23 48

email : fredon14@hotmail.com

Permanence du Rallye : Hippodrome de CABOURG Tél : 06 61 39 01 27.

LISTE OFFICIELLE

Collège des Commissaires Sportifs		Licence N°	ASA
Président du Collège	Marc AUBERT	1663	1313
Membre du Collège	Daniel PEPICROT	14867	1338
Membre du Collège	Sylvie QUERU	14019	1314
Directeur de Course P.C.	Jacques VERREER	2283	1389
Directeur de Course PC Adjoint E.S. 1/3/5	Charles LEBEL	5821	1313
Directeur de Course PC Adjoint E.S. 2/4/6	François JARON	20414	1303
Directeur de Course E.S. 1/3/5	Philippe LERHOYE	8468	1314
Directeur de Course Adjoint	Jacques LE MASLE	1084	1314
Directeur de Course E.S. 2/4/6	Lucien VARANGLE	36384	1387
Directeur de Course Adjoint	Jacques FRANCOISE	115323	1312
Commissaire Sportif ES 1/3/5	Dany LE MASLE	1237	1314
Commissaire Sportif Départ E.S. 2/4/6	Talery MOREL	4936	1442
Chargé des Relations avec les Concurrents	Jean RIBERO HAZ Virginie LINGLINE Jean-François DUMONT	181288 192400 3907	1291 1516 1418
Médecin Chef	Docteur Aël CHEKROUN		1312
Médecin	Docteur Vitor DE LIMA MARTINS	151309	1314
Commissaire Technique Responsable Commissaire Technique	François LEBEL William QUERU Thierry QUERU	6039 14822 14914	1318 1313 1316
Chronométrateur	René MILLET Patrice JERIAN Jean-Louis GASLAIN Maryvonne ROCHE Jean-Paul ROCHE	47827 3326 13118 125298 11723	1314 1429 1314 1306 130
Régle au Poste et Mécanic	Lionel POUETTRE	44533	1318
Classements - Résultats	Raphaël VOIRIN		1318

1.2P. RÉGLEMENT

Le 6ème Rallye Régional des Mairis compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2012. Coef : 2
- Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile de Normandie.
- Le Trophée Individuel des Pilotes et Navigateurs de l'Automobile Club de l'Ouest.
- Le Challenge de l'AS.A.C.O. Pays Normand.

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les équipages recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les :

Vérifications Administratives qui auront lieu le 10 mars 2012 de 8 h à 16 h 15. Hippodrome de Cebourg.
Rappel, seuls les pilotes doivent se présenter avec leur permis de conduire et autres papiers administratifs

Vérifications Techniques, qui auront lieu le 10 mars 2012 de 8 h 15 à 16 h 30.

Rappel, les pilotes ou le représentant inscrit sur l'engagement ont pourvu présenter la voiture.

Les Groupes N et FN de 8 h à 13 h // Les Groupes F 2008 de 9 h 15 à 15 h.

Les Groupes A et FA de 9 h 30 à 16 h 30 // Les Groupes R/Z/et GT de série de 9 h 15 à 16 h 15.

Les Vérifications Finales seront effectuées :

Garage NORMANDIE-BRETAGNE Mr POUETTRE Dominique, route de Rouen 14730 GIBERVILLE.

Tous horaires de la matinée d'œuvre (45 € TTC maxi).

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTE

3.1P: DEMANDE D'ENGAGEMENT et INSCRIPTIONS

3.1.5P Toute personne qui désire participer au Rallye Régional des Marais doit adresser au Secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le :
Lundi 27 février 2012, minuit à :

Frédéric ANDRE
43, Rue des 3 Acres
14160 DIVES sur MER

Tél / Répondeur : 02.31.24.66. 91. – Port : 06 09 87 20 48

email : fredoan14@gmail.com

Les demandes adressées par Télécopieur, ne seront prises en considération que si elles sont accompagnées d'une copie du Chèque garantissant le montant des droits d'Engagement.

3.1.10P- Le nombre des Engagés est fixé à 130 voitures maximum.

3.1.11.1P: DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'Engagement sont ainsi fixés :

- avec Publicité facultatives des Organisateurs : 285 €
- sans la Publicité des Organisateurs : 570 €

3.1.11.2P: La demande d'engagement, ne sera acceptée, que si elle est accompagnée d'un chèque du montant des Droits d'Engagement.

ARTICLE 4P. - VOITURES et EQUIPEMENTS.

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA

4.3P. ASSISTANCE : Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L' Assistance sera autorisée dans le Parc Unique et Obligatoire au Parking des VANS, dans l' Hippodrome de CABOURG. (défini au Carnet d'Itinéraire - Road-Book).

Chaque voiture de course, devra être muni d'un Extincteur et d'une Bâche, obligatoires. (voir Réglementation Générale).

Le stationnement et le déchargement des Plateaux, se feront à l'endroit prévu par l' Organisateur.
Parking du Champ de Course

4.3.2.3P. Limitation de changement de pièces

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 5P - PUBLICITE

La publicité collective obligatoire, et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6P - SITE et INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Régional des Marais représente un parcours d'environ 140 kms.

Il est divisé en :

1ère Etape

1 Prologue le samedi 10 mars, à partir de 17 h 30 (750 mètres x 2 fois).
Reclassement pour le Départ de la 2ème Etape

2ème Etape le dimanche 11 mars à partir de 8 h

1ère section = 2 Epreuves spéciales. ES 1 = 7 kms / ES 2 = 4,8 kms

2ème section = 2 Epreuves spéciales ES 3 = 7 kms / ES 4 = 4,8 kms

3ème section = 2 Epreuves spéciales ES 5 = 7 kms / ES 6 = 4,8 kms

L'itinéraire horaire figure dans l' annexe << Itinéraire >>

6.2P. RECONNAISSANCES Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.2.6P. Les Reconnaissances sont autorisées : le samedi 3 mars de 10 h 15 à 18 h.

le samedi 10 mars de 8 h 30 à 16 h.

Le nombre de reconnaissances est limité à 3 passages par ES, et des contrôles seront effectués.

ARTICLE 22 - DÉROGATION - 2012

7.2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

7.2.1 P. Les signes distinctifs des Commissaires :

- * Commissaires de Route : Combinaison blanche et Badge Officiel de Commissaire.
- * Chef de Poste : Badge Officiel de Chef de Poste.

ARTICLE 23 - DÉROGATION - 2012

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 24 - DÉROGATION - 2012

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 25 - PRIX

Départition des Prix en classes :

	Classement Général	Classement Minors		Classes
1 ^{ère}	370	166	250	de 1 à 5 partants
2 ^{ème}	270		175	de 6 à 10 partants
3 ^{ème}	220		140	de 11 à 15 partants
4 ^{ème}			110	de 16 à 20 partants

Dans les Classes où il y a moins de trois partants, 50% du prix de la 1^{ère} de classe sera distribué

Les prix en espèces sont cumulables.

Les Coupes de Scratch et de Groupe sont cumulables.

Les Coupes de Groupe et de Classe ne sont pas cumulables.

Une Coupe ou un Trophée sera remis aux trois premiers du Classement Général, et aux 1^{ers} de Groupe et de Classe.

Une coupe sera remise à deux commissaires tirés au sort, dans chaque spéciale.

La Remise des Prix aura lieu le Dimanche 11 mars 2012, vers 15 heures, Grande Salle de l'Hippodrome.

Un vin d'honneur, sera servi après la remise des prix.

Toutes absences non excusées, entraîneront la perte des prix.

Les Coupes accompagneront les Prix des Lauréats.

ANNEXES

1. Itinéraire / Hébergement

En cas de forfait, après avoir retiré le Rand-Book (carnet d'itinéraire) 150 € seront remboursés sur le Montant de l'Engagement.

2. Abandon :

Un Concurrent qui abandonne (sur le Bouclier ou sur une E.S.) a l'obligation de prévenir immédiatement la Direction de Course. Tout autre incident ou accident doit être également signalé.

Un numéro de Téléphone est réservé aux Concurrents. Il leur sera communiqué lors des Vérifications Administratives.

Les Concurrents ne prévenant pas le P.C. de Course de leur Abandon, devront s'acquiescer d'une Amende de 150 €.

3 Forfait :

En cas de forfait, après le mercredi précédant l'épreuve, soit le 7 mars 2012, le montant de l'Amende sera remboursé.

La prise d'images à des fins commerciales, est formellement interdite sans accord préalable du Comité d'Organisation.